

## ② L'Etat en quête de puissance: vers la construction de la monarchie absolue

Plusieurs leviers

● La guerre = outil d'affirmation du pouvoir royal

À l'extérieur

- Déjà François 1<sup>er</sup> et Henri II dans les G d'Italie
- Louis XIII, G contre les Habsbourg (G de Trente ans 1618-1648)
- Omniprésence de la G durant le règne de Louis XIV

À l'intérieur

- Louis XIII reprend des places concédées aux protestants (ex La Rochelle 1628, paix d'Alès 1629)
- Meilleur contrôle voire soumission de la noblesse

À recopier

La G sert à l'image des rois

**Se mettent en scène** sur le champ de bataille: rois guerriers, victorieux et protecteurs

En // volonté de faire de la F une **puissance mil**



L'Etat amorce une « **révolution militaire** »

- Marine de G
- Nouvelles armes à feu + efficaces
- + de discipline
- ↗ effectifs

+ X des alliances



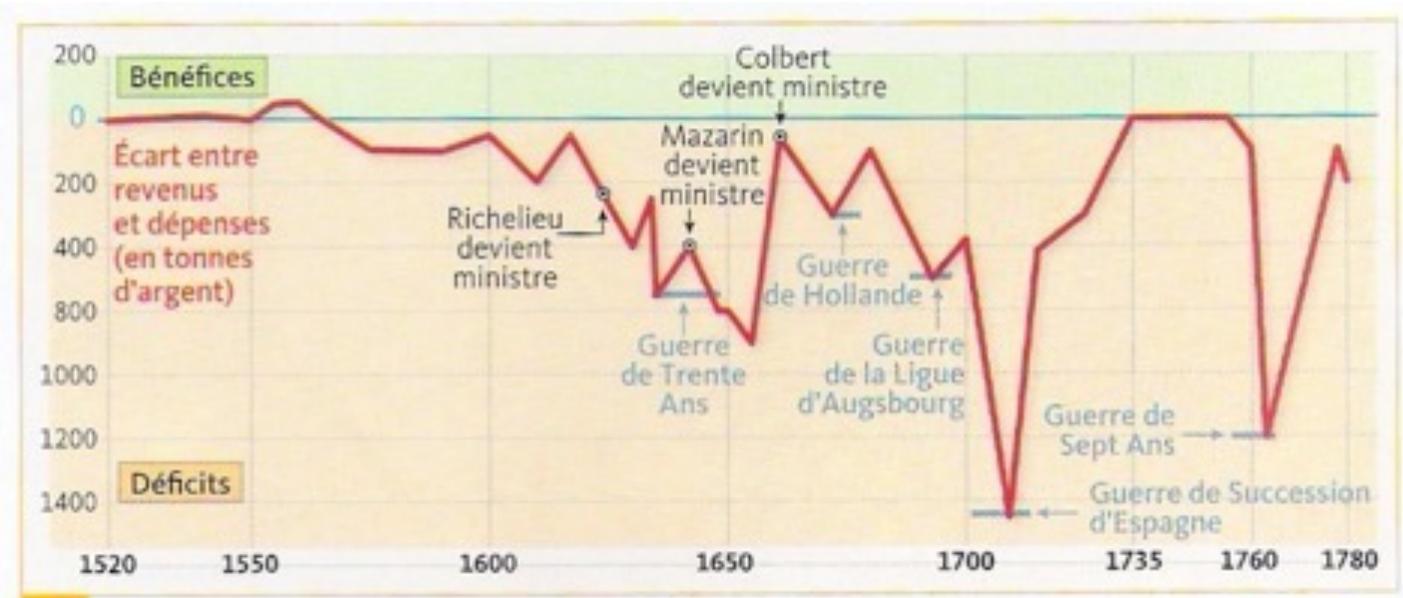
**4** Louis XIV, roi guerrier

Pierre Mignard, *Louis XIV couronné par la Victoire, devant Namur en 1692*, huile sur toile, 359 x 260 cm, fin XVII<sup>e</sup> siècle. Versailles, musée national du château.

Présent au siège de Namur, Louis XIV se fait représenter devant la ville, avec le bâton de commandement et l'écharpe blanche des rois de France.

À recopier

## ● L'économie



### Les finances de l'État en constant déficit

La G coûte cher



Nécessaire financement



↗ **impôts** (ex: taille X3 en 1635)

↗ **endettement**

↘ privilèges fiscaux dans certaines régions (ex gabelle)

**Fiscalité s'alourdit aussi en temps de paix**  
(remboursements)

Impôts temporaires → définitifs (ex: capitation créée en 1695 dure jusqu'en 1791)

**Lutte permanente**  
**contre le déficit**

À recopier

Fiscalité renforce la puissance →



État de + en + présent  
dans la fiscalité et l'éco

- Henri IV et Sully soutiennent l'agriculture, l'élevage, l'industrie... après les G de rel
- Avec Richelieu et Colbert, application des **principes mercantilistes**



À partir du XVIIe s., **rois décident seuls de la pol fiscale**

- ↘ recours aux assemblées
- Ne convoquent plus les EG (1615)

À recopier

PPO

Comment caractériser la politique mercantiliste?

Comment développe-t-elle la puissance économique du royaume de France?

En quoi cette politique contribue à l'affirmation de la monarchie absolue.

En utilisant els documents suivants,  
répondez aux questions

Utilisez aussi les documents p163 de votre manuel



### Les Gobelins, une manufacture royale

Louis XIV visite la Manufacture des Gobelins, 15 octobre 1667, carton de tapisserie de Renard de Saint-André-Simon, XVIII<sup>e</sup> siècle, château de Versailles.

- 1 Louis XIV accompagné de son frère, le duc d'Orléans
- 2 Colbert
- 3 Pièce d'orfèvrerie
- 4 Pièce d'argenterie
- 5 Tapisserie originale de grand format roulée
- 6 Mobilier de bois : table en marqueterie et bois précieux
- 7 Tableau célébrant une victoire de Louis XIV

Le but de Colbert est de rendre le pays entier supérieur à tout autre en prospérité, abondant en marchandises, n'ayant besoin de rien et fournisseur de toutes choses aux autres États. En conséquence, il ne néglige rien pour adapter en France les meilleures industries des autres pays et il empêche par diverses mesures d'introduire leurs produits en France. Ce qui se fabrique en particulier en Angleterre, ce que la nature y produit de rare, est étudié pour l'importer dans le royaume. Il essaye de faire tanner à l'anglaise les peaux de bœufs françaises afin qu'elles servent aux mêmes usages que les cuirs anglais et les remplacent. Ce qu'il y a de mieux dans toutes les parties du monde se fabrique à présent en France.

Autant Colbert est charmé de voir passer l'or des autres dans le royaume, autant il est jaloux et soigneux de l'empêcher

« Je crois que l'on demeurera facilement d'accord sur ce principe qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un État qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance.

[...] Il n'y a qu'une même quantité d'argent qui roule dans toute l'Europe et qui est augmentée de temps en temps par celui qui vient des Indes occidentales. [...] On ne peut augmenter l'argent dans le royaume qu'en même temps que l'on en ôte la même quantité dans les États voisins. [...] Il n'y a rien de plus nécessaire dans un État que le commerce ; c'est lui qui le rend florissant. »

Colbert, *Lettres et Mémoires*.

Je crois que l'on demeurera facilement d'accord de ce principe, qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un État qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance [...]. Pour y parvenir, les moyens proposés sont [...]:

- recevoir tous les marchands qui viendront à la cour avec des marques particulières de protection et de bonne volonté ;
- les assister en toutes choses qui concerneront leur commerce, les entendre quelquefois dans le Conseil de Sa Majesté quand ils viendront pour affaires importantes [...];
- examiner tous les tarifs de droits d'entrée et de sortie<sup>1</sup> [...];
- donner des gratifications à tous ceux qui achèteront ou bâtiront des vaisseaux neufs ou qui feront des voyages de long cours [...].
- appuyer fortement les Compagnies des Indes orientales et occidentales<sup>2</sup> ;
- exciter tout le monde à y entrer.

Jean-Baptiste Colbert, *Mémoire sur le commerce*, 3 août 1664.

1. Taxes douanières acquittées pour faire entrer ou sortir des marchandises du royaume. 2. Sociétés de marchands, recevant le monopole du commerce avec une colonie.

d'en sortir, et à cet effet les ordres les plus sévères sont donnés partout.

Il s'est aussi appliqué à développer le grand commerce extérieur, le commerce maritime, celui des Indes<sup>1</sup> principalement et du Levant<sup>2</sup>. Le but de Colbert n'est pas de s'implanter dans les Indes pour s'enrichir en distribuant des produits dans les autres pays de l'Europe comme le font les Anglais et les Hollandais, mais pour les répandre en France et y ruiner ce commerce colonial des Anglais et Hollandais et, par là, capter l'argent des Français.

D'après une lettre adressée à son gouvernement par l'ambassadeur vénitien Marcantonio Giustinian, 1668.

1. les Indes occidentales sont l'Amérique et les Caraïbes ; les Indes orientales, l'Inde et l'Asie du sud.
2. à destination de l'Empire ottoman.

Je crois que l'on demeurera facilement d'accord de ce principe qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un État qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance. Sur ce principe, il est certain qu'il sort tous les ans hors du royaume, en denrées de son cru nécessaires pour la consommation des pays étrangers (ces denrées sont vins, eaux-de-vie, vinaigre, fer, fruits, papiers, toiles, quincailleries, soieries, merceries), pour 12 à 18 millions de livres. Ce sont là les mines de notre royaume, à la conservation desquelles il faut soigneusement travailler. Les Hollandais et autres étrangers font une guerre perpétuelle à ces mines, et ont si bien fait jusqu'à présent qu'au lieu que cette somme devrait entrer dans le royaume [...], ils nous en apportent en diverses marchandises, ou de leurs manufactures ou qu'ils tirent des produits étrangers, pour les deux tiers de cette somme, en sorte qu'il n'entre tous les ans dans le royaume que 4,5 à 6 millions de livres. [...]

Outre les avantages que produira l'entrée d'une plus grande quantité d'argent comptant dans le royaume, il est certain que, par les manufactures, un million de peuples qui languissent dans la fainéantise gagneront leur vie. Qu'un nombre aussi considérable gagnera sa vie dans la navigation et sur les ports de mer. Que la multiplication presque à l'infini des vaisseaux multipliera de même la grandeur et la puissance de l'État. Voilà, à mon sens, les fins auxquelles doivent tendre l'application du Roi, sa bonté et son amour pour ses peuples.

Colbert, *Mémoire sur le commerce*, août 1694.

La France en concurrence avec ses voisins européens

« Le bon état des finances et l'augmentation des revenus de Votre Majesté consistent à augmenter par tous moyens le nombre de l'argent monnayé qui roule continuellement dans le royaume [...] en l'attirant des pays d'où il vient, en le conservant au-dedans du royaume en empêchant qu'il n'en sorte, et en donnant des moyens aux hommes de n'en tirer profit.

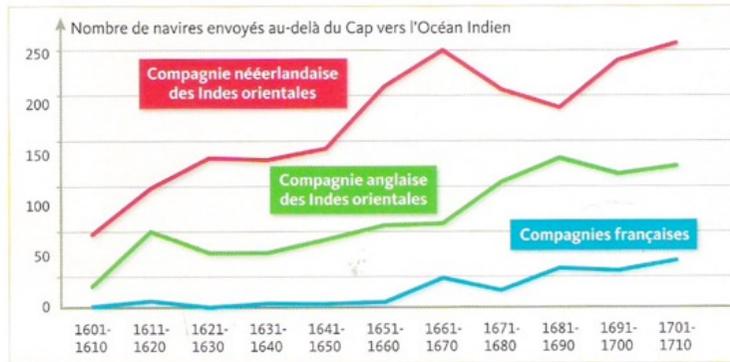
Comme en ces trois points consistent la grandeur, la puissance de l'État et la magnificence du roi par toutes les dépenses que les grands revenus donnent occasion de faire, qui est d'autant plus relevée qu'elle abaisse en même temps tous les États voisins, vu que n'y ayant qu'une même quantité d'argent qui roule dans toute l'Europe, [...] l'on ne peut parvenir à l'augmenter [...] qu'en même temps [que] l'on en ôte la même quantité aux États voisins [...].

Votre Majesté [...] a entrepris une guerre d'argent contre tous les

États de l'Europe. Elle a déjà vaincu l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre [...]. Il ne reste que la Hollande qui combat encore avec de grandes forces : son commerce du Nord [...], celui des Indes orientales [...], celui des Indes occidentales, ses manufactures, son commerce de Cadix, celui de Guinée et une infinité d'autres dans lesquels réside et consiste toute sa puissance. Votre Majesté a formé des compagnies qui, comme des armées, les attaquent partout [...]. Les manufactures, le canal de transnavigation des mers<sup>1</sup> et tant d'autres établissements nouveaux que Votre Majesté fait, sont autant de corps de réserve que Votre Majesté crée et tire du néant pour bien faire leur devoir dans cette guerre [...]. »

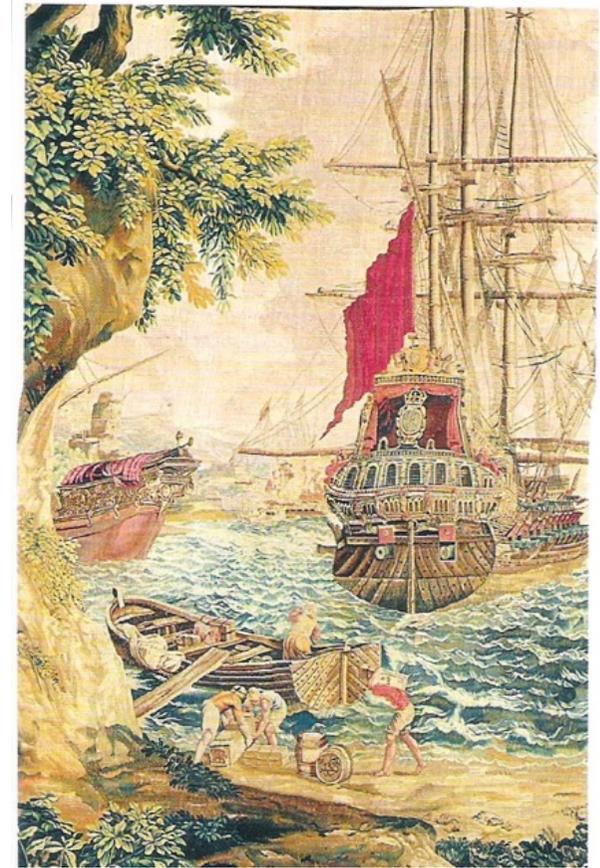
Jean-Baptiste Colbert, *Mémoires sur les finances*, 1670.

1. Canal du Languedoc entre Toulouse et la Méditerranée.



La rivalité commerciale dans les Indes orientales

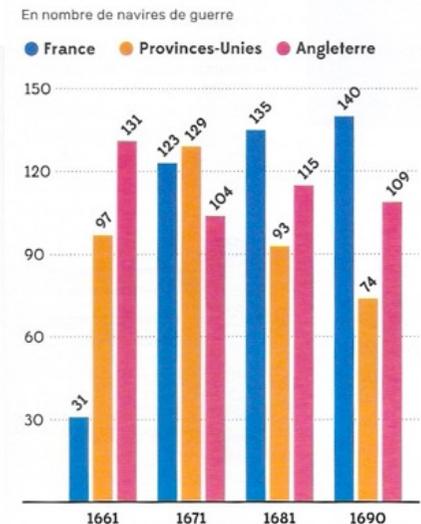
En soutenant la création de la Compagnie française des Indes orientales en 1664, Colbert cherche à concurrencer les compagnies néerlandaise et anglaise qui dominent le commerce avec l'Asie.



Un navire de guerre au temps de Colbert

*Le Vaisseau à l'ancre*, tapisserie réalisée d'après Charles Le Brun, 1669, Musée national du château de Pau (France).

La flotte de guerre française et ses rivales au temps de Colbert



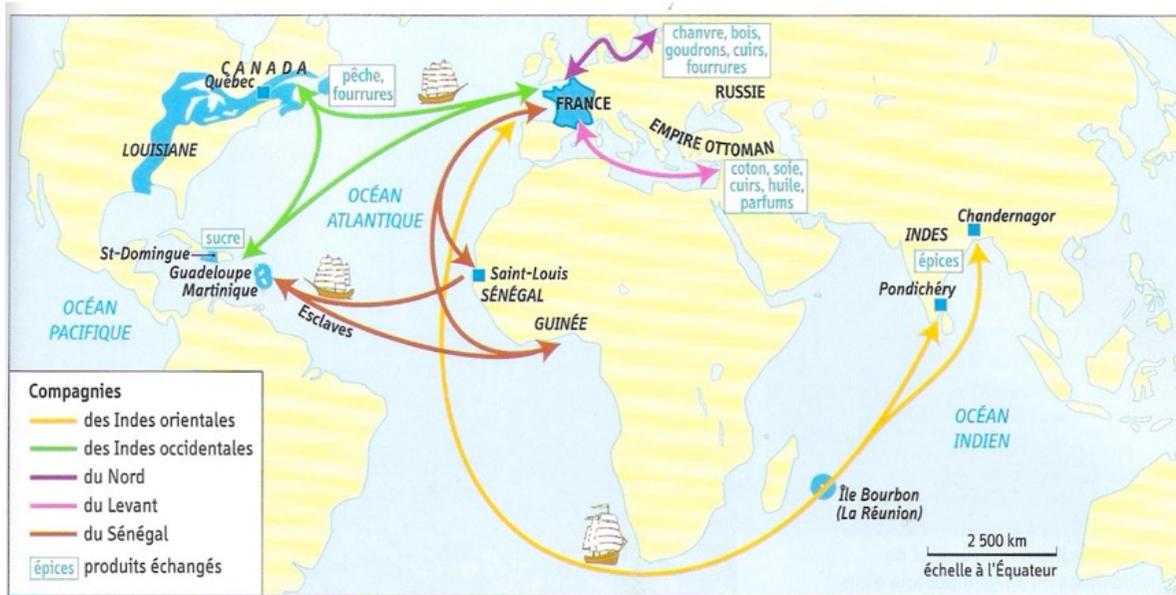
Source : Olivier Chaline, *Le Règne de Louis XIV*, Flammarion, 2005.

« Il n'y a que l'abondance d'argent dans un État qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance. Sur ce principe, il est certain qu'il sort tous les ans hors du royaume, en denrées de son cru nécessaires pour la consommation des pays étrangers [...]. Ce sont là les mines de notre royaume, à la conservation desquelles il faut soigneusement travailler. [...]

Nous pouvons tirer la même conséquence à l'égard des marchandises d'entrepôt, c'est-à-dire, celles que nous pourrions aller prendre dans les Indes orientales et occidentales pour porter dans le Nord, d'où nous rapporterions par nous-mêmes les marchandises nécessaires au

bâtiment des vaisseaux, en quoi consiste l'autre partie de la grandeur et de la puissance de l'État. Outre les avantages que produira l'entrée d'une plus grande quantité d'argent comptant dans le royaume, il est certain [aussi] que, par les manufactures, un million de peuples qui languissent dans la fainéantise gagneront leur vie; qu'un nombre aussi considérable gagnera sa vie dans la navigation et sur les ports de mer; que la multiplication presque à l'infini des vaisseaux multipliera de même la grandeur et la puissance de l'État. »

Colbert, *Mémoire sur le commerce*, 1694.



Les routes des compagnies de commerce françaises au temps de Colbert

La fondation de la Compagnie de commerce des Indes orientales (1664)

1. La Compagnie des Indes orientales sera formée de tous nos sujets qui voudront y entrer pour telle somme qu'ils estiment à propos, chaque part ne pouvant être inférieure à mille livres.

9. La chambre ou direction générale des affaires de ladite compagnie sera établie en notre bonne ville de Paris et sera composée de 21 directeurs élus [...]

13. Ne pourra aucun des intéressés de la compagnie avoir voix pour l'élection des directeurs s'il a moins de 10 000 livres dans la compagnie [...]

27. La compagnie pourra naviguer et négocier seule, à l'exclusion de tous les autres sujets, depuis le cap de bonne espérance jusque dans toutes les Indes et mers orientales, pour le temps de cinquante années consécutives [...] pendant lequel temps il est fait défense à toute autre personne d'y faire navigation et commerce.

28. Appartiendra à ladite compagnie à perpétuité toutes les terres, places et îles qu'elle pourra conquérir sur nos ennemis ou qu'elle pourra occuper.

29. Nous donnons à ladite compagnie l'île de Madagascar et les îles voisines.

39. Nous promettons à ladite compagnie de la protéger et d'employer la force de nos armes en toutes occasions pour la maintenir dans la liberté entière de son commerce et navigation.

44. Les marchandises qui viendront des Indes et seront déchargées dans les ports du Royaume [...] ne paieront aucun droit d'entrée ni de sortie [...]

Donné à Vincennes en août, l'an de grâce 1664  
Signé : Louis.

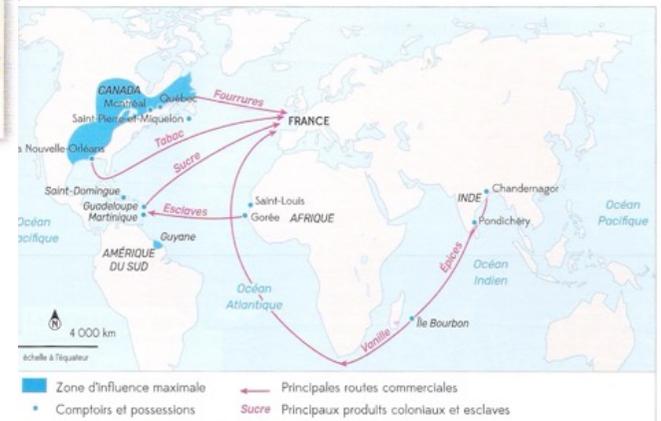


Le blason de la Compagnie (XVII<sup>e</sup> siècle).

Nous permettons et accordons audit Van Robais de venir s'habituer dans ladite ville d'Abbeville avec cinquante ouvriers hollandais et d'établir en icelle une manufacture de draps fins [...] et, pour cet effet, d'y transporter et dresser trente métiers à draper avec des moulins à fouler et toutes sortes d'autres outils servant à ladite manufacture [...]. Il lui sera permis de commettre la vente des draps de sa fabrique à telles personnes que bon lui semblera, tant dans cette ville de Paris qu'aux autres de notre royaume. Et pour les traiter d'autant plus favorablement, nous voulons que lui et ses associés et ouvriers étrangers servant actuellement à ladite manufacture soient censés et réputés véritables Français [...]. Et pour davantage témoigner audit entrepreneur et à ses associés la satisfaction que nous recevons de leur entreprise [...], nous avons ordonné [...] que, par le trésorier de nos bâtiments étant en exercice et sur les ordres dudit sieur Colbert, il soit payé et délivré comptant la somme de 12 000 livres audit entrepreneur. [...] Et, afin que le suppliant puisse jouir en toute liberté des fruits de son travail, nous avons fait défense à tous ouvriers et à autres personnes [...], d'imiter ou contrefaire la marque desdits draps, pendant le temps de vingt années [...].

Louis XIV, Lettre autorisant le Hollandais Josse Van Robais à créer une manufacture de draps fins à Abbeville, octobre 1665.

Le commerce colonial français



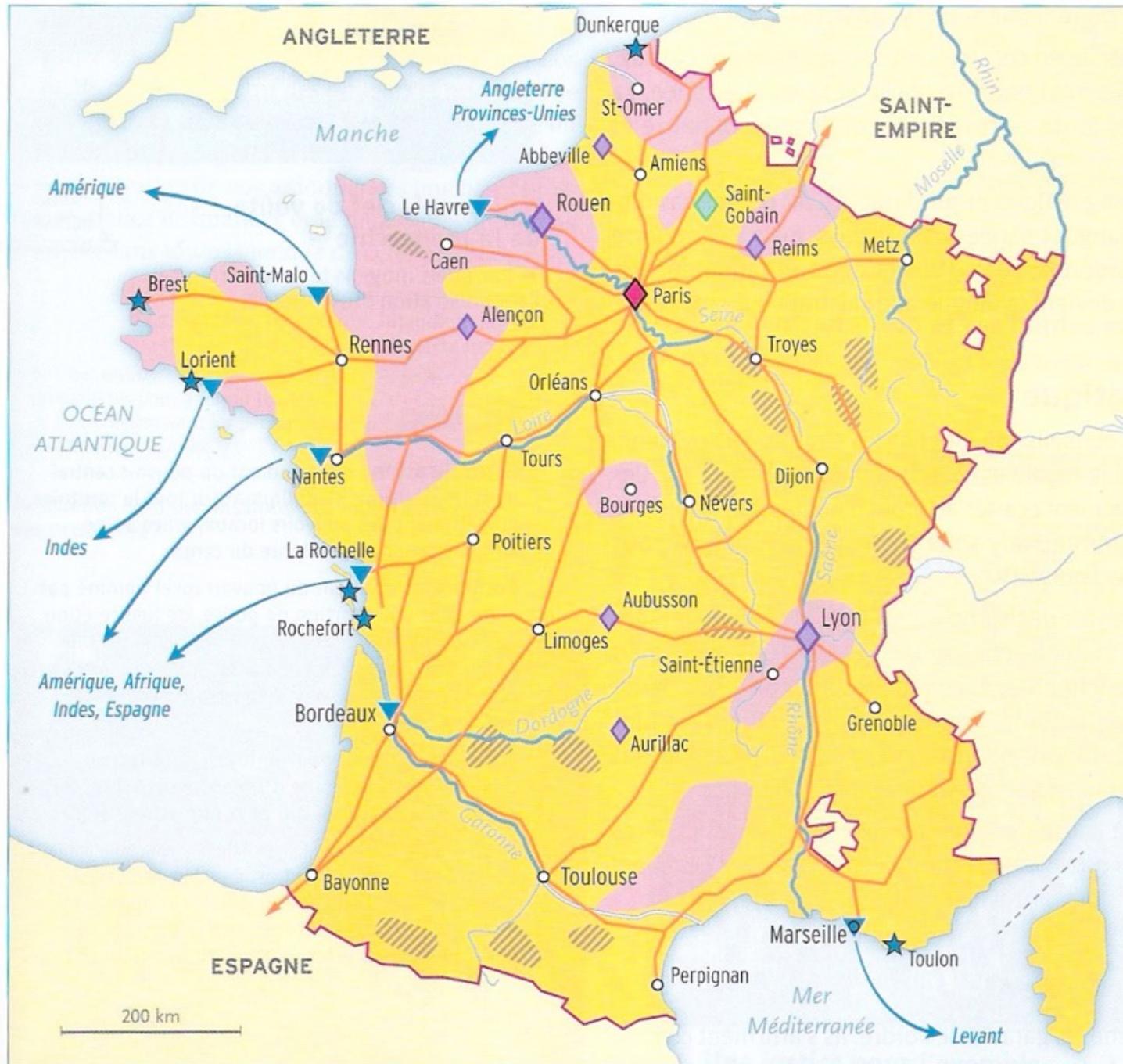
## Un développement économique encouragé par l'État aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

### 1. Manufactures et industries

-  Métallurgie au bois
-  Industrie textile dispersée
-  Textiles
-  Verreries, glaces
-  Paris, capitale économique du royaume

### 2. Transports et échanges

-  Principales routes
-  Cours d'eau navigables
-  Canaux
-  Ports de commerce
-  Arsenaux
-  Routes maritimes



200 km

**Fiscalité renforce la puissance** →



État de + en + présent  
dans la fiscalité et l'éco

À partir du XVIIe s., **rois décident seuls de la pol fiscale**

- ↘ recours aux assemblées
- Ne convoquent plus les EG (1615)

- Henri IV et Sully soutiennent l'agriculture, l'élevage, l'industrie... après les G de rel
- Avec Richelieu et Colbert, application des **principes mercantilistes**

À recopier

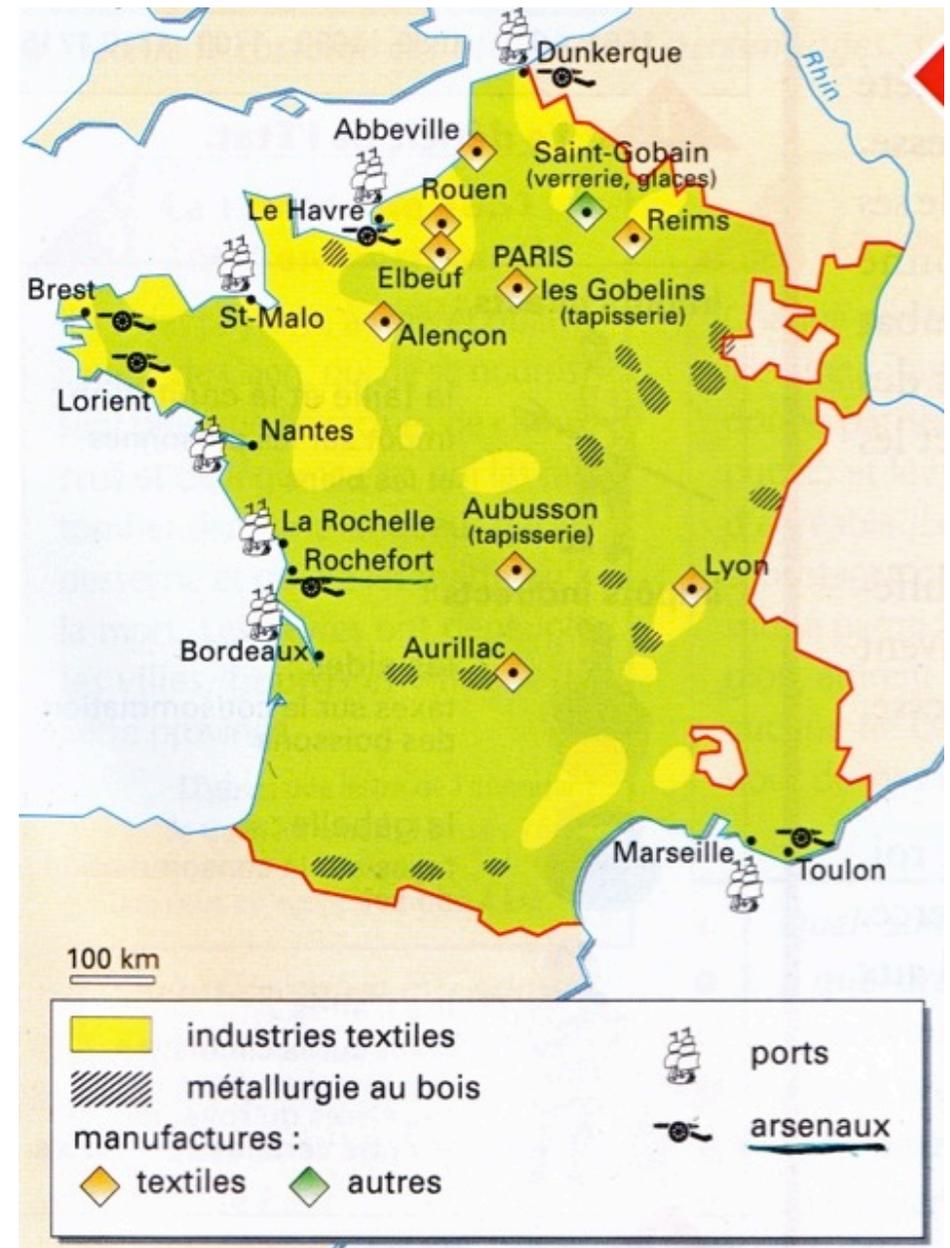
- Protection du marché intérieur (↘ importations, ↗ droits de douane)
- Essor de la production interne → manufactures royales (Saint-Gobain, Gobelins) → ↗ exportations de produits manufacturés (luxe)
- Équilibre budgétaire (comptabilité rigoureuse) pour accumuler l'or
- Essor de la marine (guerre commerce), des arsenaux, des ports, des canaux, des routes → X des échanges
- Regards sur l'extérieur → compagnies de commerce (ex: Cie des Indes), colonies (Louisiane, Antilles), exclusif, commerce triangulaire, esclavage, traite...)

À recopier

Croissance économique



Puissance économique... et politique



Mais forte concurrence anglaise et hollandaise

## ● La religion

Rois « très chrétiens » ➡ Contribuent à l'unification religieuse

Pour Louis XIV, unité de la foi est « naturelle »  
« un roi, une foi, une loi »

↓  
Révocation de l'Edit de Nantes (cf PPO)



- Prive les protestants de leur liberté rel
- Contraint les protestants à la conversion ou à l'exil

Persistance du protestantisme dans les Cévennes

→ Répression très sévère: G des Camisards (1702-1711)

À recopier

## ● L'administration

### Amélioration de l'administration du royaume

- ↗ des offices et des officiers (noblesse de robe)
- ↗ emprise royale sur la noblesse (ex: gouverneurs)

Vers plus de **centralisation** du pouvoir



Envoi des **intendants** dans les provinces

- Missions fiscales, judiciaires, policières
- En charge du dével éco du royaume
- Contrôle des ctés d'hab
- Levées des impôts directs
- Mais adm peu nombreuse



À partir de Louis XIII, le roi associe à son pouvoir un « principal ministre » Richelieu (1624-1642) → le roi rétablit la situation face aux grands du royaume, « culture de l'obéissance », violence, raison d'Etat

À recopier

**Consolidation de l'autorité de l'Etat**